

République Française  
Département du Puy de Dôme  
Commune d'OLBY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 10 juillet 2024

Référence
<b>2024_044</b>

L'an deux mil-vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
<b>Délibération portant sur l'attribution des lots de travaux pour la rénovation de l'église</b>

**Présents** : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CARAY Frédéric (pouvoir à M. NESME Emmanuel).

**Absents excusés** : Mme FINET Hélène, M. OUVRARD Dominique.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Noëlle LACOURT

Date de la convocation
02 juillet 2024

**Objet de la délibération** : Délibération portant sur l'attribution des lots de travaux pour la rénovation de l'église

**Rapporteur** : Samuel GAUTHIER

Date d'affichage
12 juillet 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;

Vote
Pour :12 Contre :0 Abstention :0

Vu la délibération 2023\_005 du 31 janvier 2023 portant sur le choix du bureau d'étude pour la réalisation des travaux de l'église ;  
Vu la délibération 2023\_018 du 28 février 2023 portant sur les travaux de rénovation de l'église ;  
Vu la délibération 2023\_051 du 11 juillet 2023 portant sur l'ouverture de la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église ;  
Vu la délibération 2023\_055 du 19 septembre 2023 portant sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église ;  
Vu la délibération 2023\_068 du 19 décembre 2023 portant sur la programmation de travaux pour la sauvegarde de l'église Saint-Pierre et demande de subvention ;  
Vu la délibération 2024\_020 du 02 avril 2024 portant sur le lancement de la consultation des travaux de l'église ;

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
PREFECTURE DE  
CLERMONT -FERRAND  
Le : 12 juillet 2024

Et

Le maire rappelle qu'une consultation des entreprises a été réalisée entre le 30 avril 12h et le 31 mai 12h via le centre-marché-public.fr.

Publication ou notification  
du : 12 juillet 2024

La consultation portée sur 2 lots :

- Lot 1 : a : Charpente / b : Couverture => 2 entreprises ont répondu
- Lot 2 : Maçonnerie => 4 entreprises ont répondu

L'ouverture des plis et l'évaluation des offres ont été effectuées par la maîtrise d'œuvre, le cabinet TRIAGONAL.

Il présente les tableaux ci-dessous :

Lot 1.A / CHARPENTE

		Maurice NAILLER	TIMBER LEMPDES
Total DPGF		85 226,53 €	87 355,80 €
Note prix/60		60	59
Valeur Technique /30	Total	24	20
	Humains/ Matériels /6	6	4
	Matériaux/6	6	0
	Planning/6	0	6
	Organisation/6	6	4
	Durée/6	6	6
Visite / 10		10	10
Note globale /100		94	89
Classement		1	2

Lot 1.B / COUVERTURE

		Maurice NAILLER	TIMBER LEMPDES
Total DPGF		42 210,97 €	59 494,05 €
Note prix/60		60	43
Valeur Technique /30	Total	24	19
	Humains/ Matériels /6	6	4
	Matériaux/6	6	0
	Planning/6	0	6
	Organisation/6	6	3
	Durée/6	6	6
Visite / 10		10	10
Note globale /100		94	72
Classement		1	2

Lot 2 / MACONNERIE

		SOCOBA	TECHNIQUE & SERVICES	GENESTE	SORAMA
Total DPGF		114 912 €	107 328 €	169 083 €	186 813 €
Note prix/60		56	60	38,1	34,5
Valeur Technique /30	Total	30	17	27	26
	Humains/ Matériels /6	6	3	6	6
	Matériaux/6	6	2	6	3
	Planning/6	6	4	3	3
	Organisation/6	6	4	6	6
	Durée/6	6	4	6	5
Visite / 10		10	10	10	10
Note globale /100		96	87	75,1	70,5
Classement		1	2	3	4

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER le lot 1a : charpente** pour un montant de 85 226,53 € HT à l'entreprise NAILLER
- **D'ATTRIBUER le lot 1b : couverture** pour un montant de 42 210,97 € HT à l'entreprise NAILLER
- **D'ATTRIBUER le lot 2 : maçonnerie** pour un montant de 114 912,59 € HT à l'entreprise SOCOBA LEGENDRE
- **D'AUTORISER le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER